



Union interfédérale des agents de la Fonction Publique FO
46, rue des petites écuries 75010 PARIS
contact@fo-fonctionnaires.fr // 01-44-83-65-55

Communiqué de Presse

Détachement d'office des fonctionnaires : le gouvernement s'acharne...

Lors du Conseil Commun de la Fonction publique du 30 janvier 2020, le gouvernement a présenté un projet de décret permettant de mettre en œuvre le dispositif de détachement d'office de fonctionnaires vers des entreprises privées, prévu par la loi de transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019.

Ce texte, refusé par un vote unanime des organisations syndicales a été présenté à nouveau le 12 février.

Une nouvelle fois, les organisations syndicales ont rejeté le texte par un vote unanime.

Pourtant, le gouvernement a décidé de maintenir cet outil permettant de faciliter les privatisations de missions de service public exercées par des fonctionnaires. Pour mémoire, dans ce nouveau dispositif, les fonctionnaires seront expédiés, qu'ils le veuillent ou non, vers l'entreprise chargée de la mise en œuvre de la privatisation. Ils ne pourront revenir sur un emploi public qu'en obtenant un autre poste dans le cadre d'une opération de mobilité ou en cas de licenciement par l'entreprise.

Arme de destruction massive pour la privatisation de missions et pour le démantèlement statutaire de la fonction publique, ce projet ne laisse aucun doute sur la volonté de ce gouvernement de voir disparaître un maximum d'emplois de fonctionnaires.

Le secrétaire d'Etat a même relevé, très ironiquement, que les salaires dans le privé étaient bien plus intéressants que dans la fonction publique, compte-tenu du faible niveau du point d'indice. On reconnaît bien là son attachement au service public et à ses agents !

Ce passage en force du gouvernement, contre l'avis unanime des organisations syndicales, montre son ambition d'accélérer la privatisation et la destruction des services publics qui creuseront encore davantage les inégalités entre les citoyens.

L'UIAFP-FO continue d'exprimer son opposition à cette vision libérale et de revendiquer l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique.

Paris, le 13 février 2020